

Consultation électorale CCP de Paris- Dauphine – 18 février 2010



Au vu des procès-verbaux de dépouillement établis à l'issue immédiate du scrutin qui s'est déroulé de 9 heures à 18 heures, le jeudi 18 février 2010, et contresignés par le président et les assesseurs du bureau de vote, ainsi que par les délégués de listes, ont été comptabilisés pour chacun des niveaux :

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre d'électeurs inscrits	558	26	58	642
Nombre de votes par correspondance	35	2	3	40
Nombre de votes directs	25	12	35	72
Nombre de votants :	60	14	38	112
<i>% de participation</i>	10,75%	53,85%	65,52%	17,45%
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1	0	1	2
Nombre de suffrages valablement exprimés	59	14	37	110
Quotient électoral *	19,67	14	18,5	

*Pour mémoire :

$\frac{\text{nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{59}{3} = \boxed{19,67}$
$\frac{\text{nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{14}{1} = \boxed{14}$
$\frac{\text{nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{nombre de sièges à pourvoir}} = \frac{37}{2} = \boxed{18,5}$

Nombre de voix obtenues par chacune des organisations syndicales candidates :	Cat. A	% nb de voix	Cat. B	% nb de voix	Cat. C	% nb de voix	Total voix	total %
CGT de Paris-Dauphine	15	25,42%	10	71,43%	16	43,24%	41	37,27%
Fonctions publiques CGC	14	23,73%	1	7,14%	1	2,70%	16	14,55%
SCENRAC – CFTC et SNPC	11	18,64%	2	14,29%	10	27,03%	23	20,91%
UNSA Education	19	32,20%	1	7,14%	10	27,03%	30	27,27%
Nombre de suffrages valablement exprimés	59	100,00%	14	100,00%	37	100,00%	110	100,00%

Aucun siège n'est attribué en application des quotients.

Les sièges sont attribués, selon la règle de la plus forte moyenne (cf. les PV de dépouillement) :

En catégorie A :

- UNSA Education
- CGT de Paris-Dauphine
- Fonctions publiques CGC

En catégorie B :

- CGT de Paris-Dauphine

En catégorie C :

- CGT de Paris-Dauphine
- SCENRAC CFTC et SNPC par voie de tirage au sort, 2 organisations syndicales (SCENRAC CFTC et SNPC et UNSA Education) ayant obtenu le même nombre de voix.

La liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants à la CCP de Paris-Dauphine et le nombre de sièges de titulaires leur revenant est ainsi fixée :

Nom des organisations syndicales	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
CGT de Paris-Dauphine	1	1	1	3
Fonctions publiques CGC	1			1
SCENRAC – CFTC et SNPC			1	1
UNSA Education	1			1
Total :	3	1	2	6